



CONSOLIDATION ADMINISTRATIVE

POLITIQUE NUMÉRO: POL-1024



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le document ci-joint constitue la politique environnementale.

(POL-1024-001 EV 2019-07-09)

2. Le conseiller en environnement du Service de l'environnement est responsable de l'application de cette politique.
3. La présente politique entre en vigueur le 14 mai 2019.

POL-1024 - Politique environnementale

1. Gestion municipale

Souhaitant exprimer son engagement à la protection de l'environnement, la Ville se doit de réaliser une politique et donner l'exemple aux citoyens. En plus de mettre en œuvre cette politique, la Ville souhaite améliorer sa performance environnementale et la gestion des activités municipales afin de réduire les impacts sur l'environnement.

Objectifs :

- Être à l'écoute des citoyens préoccupés par les problématiques environnementales;
- Informer et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques environnementales;
- Assurer un suivi de l'application de la politique environnementale;
- Protéger notre patrimoine naturel et nos ressources.

2. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire pris dans son sens large a tout avantage à s'inspirer des tendances actuelles en matière d'urbanisme.

Depuis quelques années, la Ville encourage l'accès à une offre alimentaire locale par la mise en place de jardins communautaires et du marché public qui sont très populaires auprès de nos citoyens.

Objectifs :

- Intégrer des valeurs environnementales dans la réflexion des différents concepts d'aménagement, de réaménagement et de requalification des différents secteurs de la Ville (préoccupation dans la gestion des eaux pluviales, drainage innovateur des espaces de stationnements, réduction des îlots de chaleur, attention aux couleurs des revêtements des bâtiments, etc.);
- Intégrer les phytotechnologies dans les aménagements urbains;
- Favoriser et encourager des projets d'agriculture urbaine;
- Appuyer le projet d'incubateur agricole.

3. Milieux naturels et biodiversité

Le territoire de la Ville est choyé par la présence d'importants cours d'eau bordés de berges naturelles, de plusieurs boisés, de nombreux parcs et un très grand secteur agricole qui occupe près de 70% du territoire. Par ailleurs, la Ville a fait l'acquisition d'un espace boisé en zone agricole afin de conserver le caractère naturel de ce lieu. Également, la rivière des Mille-Îles est une importante rivière urbaine possédant une richesse faunique et floristique exceptionnelle bien que fragile. Pour en assurer sa conservation, le *Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles* a été créé par Éco-Nature et neuf municipalités, dont Saint-Eustache.

La Ville a également entrepris une réflexion sur les orientations de la politique de foresterie urbaine qui se devait d'être davantage résiliente et en santé. Elle est composée de quatre grandes orientations qui sont de connaître et d'entretenir adéquatement les arbres publics, d'assurer la conservation des arbres et des boisés, de diversifier la foresterie urbaine et enfin, de reconnaître et de comprendre les bénéfices générés par l'arbre.

Objectifs:

- Élaborer un plan de gestion des milieux humides et naturels;
- Protéger et mettre en valeur les milieux humides et naturels de son territoire;
- Protéger les habitats des espèces vulnérables et menacées;
- Assurer la conservation et la diversité de la foresterie urbaine.

4. Gestion de l'eau

Le territoire de la Ville de Saint-Eustache est composé de milieux riches, diversifiés et exceptionnels par la présence de la rivière des Mille-Îles situé à la limite sud de la Ville et des rivières du Chicot et du Chêne sillonnant le territoire. Les milieux riverains jouent de multiples rôles dont un habitat pour la faune et la flore, un écran face au réchauffement excessif de l'eau, une barrière contre les apports de sédiments, un rempart contre l'érosion des sols et des rives, un régulateur du cycle hydrologique, un filtre contre la pollution de l'eau et un brise-vent naturel.

L'eau douce est une richesse naturelle qu'il faut gérer et chérir. Pour ce faire, la Ville s'est dotée d'une politique de l'eau dont l'objectif est d'assurer une saine gestion de l'eau sur son territoire.

Objectifs :

- Préserver l'intégrité écologique des rives et du littoral;
- Accroître l'accessibilité des terrains riverains pour l'ensemble de la population;

- Collaborer avec le Conseil des bassins versants des Mille-Îles pour la mise en œuvre du plan directeur de l'eau;
- Gérer de façon efficace les eaux de ruissellement.

5. Santé environnementale

Les agents allergènes tels que l'herbe à poux représentent une préoccupation significative pour la santé publique. D'ailleurs, cette plante est responsable de la plus importante proportion d'allergies au pollen au Québec. Avec l'augmentation des températures, la durée de la saison pollinique augmentera ainsi que la production de pollen.

Récemment, les municipalités ont fait face à la présence d'espèces exotiques envahissantes pouvant aussi causer des nuisances sur son territoire. On définit une espèce exotique envahissante comme étant un végétal, un animal ou un micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) qui est introduit hors de son aire de répartition naturelle. Son établissement ou sa propagation peut constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société¹. En 2014, la Ville de Saint-Eustache confirmait la présence de l'agrile du frêne pouvant causer la mort de tous les frênes en quelques années seulement. Pour faire face à cette problématique, la Ville s'est dotée d'un plan d'action pour lutter contre l'agrile du frêne dès 2013. À ce jour, la Ville compte sur son territoire la présence de la berce du Caucase, la renouée du Japon et le roseau commun.

Aussi, depuis quelques années, certaines municipalités font face à un défi émergent, les maladies infectieuses, le virus du Nil occidental et la maladie de Lyme. L'augmentation des températures causées par les changements climatiques favorise la prolifération de ces maladies infectieuses.

Objectifs:

- Contrôler les agents allergènes;
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes;
- Suivre l'évolution du niveau de risque des maladies infectieuses.

6. Gestion des matières résiduelles et du sol

La Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) est responsable de la planification régionale de la gestion des matières résiduelles de 82 municipalités, dont la Ville de Saint-Eustache. En matière d'environnement, la CMM doit adopter et maintenir un plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Ce plan adhère aux trois enjeux principaux énoncés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles soit de mettre un terme au

¹ MELCC – Les espèces exotiques envahissantes

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>

gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. En 2016, la CMM adopte le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 qui comprend sept orientations et 28 mesures.

Également, RECYC-QUÉBEC a présenté la notion d'économie circulaire dans la gestion des matières résiduelles qui se définit comme un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités².

Au niveau des pesticides, la Ville interdit l'application de pesticides de synthèse sur son territoire depuis 2007 et encourage les citoyens à adopter de bonnes pratiques culturelles de leur pelouse.

Objectifs:

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E soit, dans l'ordre, la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'élimination des matières;
- Favoriser des projets d'économie circulaire;
- Assurer une vigilance à l'égard des sols contaminés;
- Continuer à sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques culturelles à adopter et des impacts des pesticides sur la santé et l'environnement.

7. Air et adaptation aux changements climatiques

La pollution atmosphérique et la lutte contre les changements climatiques sont des enjeux planétaires. Le Québec n'est pas épargné par ces problématiques où une hausse des températures est déjà observée. Les projections d'Ouranos³ pour la région des Laurentides montrent une augmentation des moyennes annuelles des températures de 1,3°C à 3.3°C pour un horizon 2041-2070 avec un scénario d'émissions modérées. Les conséquences des changements climatiques sont nombreuses et réelles : chaleur accablante, aléas hydrométéorologiques, sécheresse, inondation, etc. Ces conséquences ont des impacts potentiels sur le bâti, l'environnement, la santé, l'économie et les activités municipales. Les municipalités jouent un rôle crucial à la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet serre et par leur capacité de s'adapter aux changements climatiques. D'ailleurs, un inventaire des gaz à effet de serre et un plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville ont été réalisés en 2013.

² Définition de l'économie circulaire du Pôle québécois de concentration sur l'économie circulaire.

³ <https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/regions/18>

Objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet serre corporatives;
- Sensibiliser les citoyens aux enjeux liés à la qualité de l'air et aux changements climatiques;
- Encourager les modes de transport durables;
- Contrer l'effet des îlots de chaleur;
- Élaborer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

8. Mise en œuvre

De cette politique découlera un plan d'action afin de déterminer les moyens à mettre en place pour rencontrer les priorités énoncées au cours des prochaines années.